



Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs** : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

**Absents** : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/10

### Création d'un élévateur à la salle des fêtes

Afin de permettre la mise à disposition des salles situées à l'étage de la salle des fêtes, Madame le Maire propose de faire procéder à l'installation d'un élévateur.

Le plan de financement serait le suivant :

**Dépenses** 58 100 € HT

**Recettes**

- DETR 30 % 17 430 € HT

- Département/Soutien à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments publics : 20 000 € HT

Autofinancement : 20 670 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'installation d'un élévateur à la salle des fêtes
  - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 30% soit 17 430 € HT,
  - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du Soutien à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments publics,
  - APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
  - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

